



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

CONVOCATION **DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 19 mars 2021

A l'attention de

«Civilité» «Prénom» «Nom».
«Fonction»
«Adresse»
«CP» «Localité»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **24 mars 2021 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Compte 2020 : Approbation
2. Finances - F.E. Vaucelles - Compte 2020 : Approbation
3. Finances - F.E. Niverlée - Compte 2020 : Approbation
4. Personnel - Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - Service social collectif 2022-2025 : Approbation
5. Travaux - Réfection de voiries agricoles à Gimnée, rue du Blocus, et à Matagne-la-Petite, Route des ULM (Plaine de Bieurre) - Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation - Modification du cahier des charges et du métré suite aux remarques du SPW
6. Travaux - Mitsubishi Canter 3C13D 3350 - Déclassement et vente : Approbation
7. Patrimoine : Convention de mise à disposition à titre précaire - Convention de pâturage au lieu-dit "Coquiamont" - Division de Matagne-la-Petite/ Section B 803 F2 - Renouvellement

8. Patrimoine - Appel à projets de l'année 2017 visant à lutter contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural par la création de logements tremplins et de cabinets ruraux - Aménagement d'un deuxième cabinet médical - Avenant à la convention de bail du 1er cabinet médical : Approbation
9. Patrimoine - Droits de Chasse 2022-2031 - Cahier des charges : clauses générales et clauses particulières - Choix du mode de location : Approbation
10. Patrimoine - Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public - Modification - Approbation
11. Urbanisme - Suppression partielle du sentier vicinal n° 30 à Vodelée : Prise de connaissance du résultat de l'enquête publique et approbation définitive
12. Culture - Action Sculpture - Convention de partenariat 2021-2022 : Convention globale et locale de partenariat : Approbation
13. Secrétariat - Décret régional du 29 mars 2018 - Rapport de rémunérations 2021 - Exercice 2020 : Approbation
14. Motion contre la fermeture de terminaux bancaires : Approbation
15. Motion en faveur d'un meilleur financement des bâtiments scolaires : Approbation
16. Motion visant à soutenir le dynamisme commercial dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 : Approbation
17. Motion pour soutenir les clubs sportifs à la crise du Covid-19 : Approbation
18. Finances - Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés l'enlèvement des immondices par conteneur à puce (Exercice 2020 à 2025) - Révision de la délibération du 17 octobre 2019 : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle
19. Finances - Règlement-redevance sur la délivrance de conteneur de 240 L pour la collecte des papiers-cartons - Exercice 2021 à 2025 : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle
20. Finances - Budget communal 2021 - Arrêté ministériel d'approbation du 4 février 2021 - Communication
21. Finances - Zone de police Hermeton & Heure - Dotation communale 2021 : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle
22. Secrétariat - Séance du 24 janvier 2021 - Approbation du procès-verbal

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à **sylvain.collard@doische.be** ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Le Directeur financier, Monsieur Michaël Piette, sera à votre disposition pour toute information concernant l'examen du Compte communal 2020 et de ses annexes et ce, les vendredi 19 mars, lundi 22 mars et mercredi 24 mars prochain, de 09h à 16h. Merci de le prévenir au 082/21.47.24.

Annexe à l'ordre du jour du 24 mars 2021
Note de synthèse explicative

1.

Le Compte communal 2020 se présente comme suit :

1.1. Au service ordinaire

Le boni budgétaire s'élève à 361.558,29 €.

Sur le graphique d'évolution des résultats, nous pouvons voir que le résultat budgétaire 2020 est en diminution de 42.905,07 € par rapport à 2019, dû au prélèvement du service ordinaire pour le service extraordinaire d'un montant de 382.884,51 €.

ANNEES	RES. BUDG.
2016	2.189.414,80
2017	1.795.396,89
2018	1.231.434,76
2019	404.463,36
2020	361.558,29

Les variations les plus importantes sont les suivantes:

Recettes :

- Les additionnels à l'IPP ont rapporté 42.000 € en moins.
- Les additionnels à l'immobilier ont rapporté 34.000 € en plus
- La vente de bois a rapporté 70.000 € en plus.
- Le fonds des Communes a versé 65.000 € en plus.

Dépenses :

- Les dépenses de personnel : + 123.000 €
 - Les dépenses de fonctionnement : - 103.000 €
 - Les dépenses de dettes : + 18.000 €
 - Les dépenses de transfert : + 51.000 €
- (Service incendie - 27.000 € ; Fabriques d'Eglise et Laïcité - 2.000 € ; CPAS inchangé ; POLICE + 8.000 € ; régie et associations + 65.000 €)

1.2. Au service extraordinaire

Le service extraordinaire présente un boni budgétaire de 53.907,41 €.

Les principaux dossiers en cours (sur base des factures payées) sont les suivants :

- FIC 2017 – 2018: 190.119,01 €
- Création d'un cabinet médical et logements tremplin: 87.311,23 €
- Luminaires LED : 102.316,05 €
- Création d'un restaurant : 110.553,39 €
- Liaison douce : 117.815,41 €

2.

Le Compte de la Fabrique d'église de Vaucelles pour l'exercice 2020 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 31 janvier 2021 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales : 1.895,78 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.877,68 €

Recettes extraordinaires totales : 1.982,96 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 1.982,96 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 773,47 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 623,95 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €

Recettes totales : 3.878,74 €

Dépenses totales : 1.397,42 €

Résultat comptable : 2.481,32 €

3.

Le Compte de la Fabrique d'église de Niverlée pour l'exercice 2020 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 03 février 2021 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales : 5.936,05 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.820,84 €

Recettes extraordinaires totales : 2.648,13 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 2.648,13 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 984,27 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 4.351,22 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €

Recettes totales : 8.584,18 €

Dépenses totales : 5.335,49 €

Résultat budgétaire : 3.248,69 €

4.

Via le Service social collectif, notre Commune a la possibilité de faire bénéficier aux agents communaux d'une assurance hospitalisation collective proposé par le Service fédéral des Pensions.

Il est à noter l'administration ne prend en charge la prime, ni pour les membres du personnel statutaires et contractuels ni pour les mandataires.

Il vous est donc proposé d'adhérer à la convention nous liant au Service social collectif dans ce cadre.

5.

Notre Commune comprend un réseau dense de voiries qui sillonnent les campagnes. Principalement utilisé par les agriculteurs, ce réseau est également emprunté par d'autres usagers tels que les cyclistes, randonneurs... Ces voiries, indispensables à la mobilité de tous, nécessitent un entretien et génèrent d'importants coûts principalement pour les communes.

Le Service Public de Wallonie et plus particulièrement le département de l'Agriculture permet aux Pouvoirs locaux de percevoir une subvention régionale permettant la construction et l'entretien de ce type de voiries. Les taux varient de 60 à 80%. Les projets subsidiés doivent respecter l'environnement et favoriser le développement de la biodiversité.

Il est donc proposé de rénover certaines voiries agricoles de notre Commune telles que la rue du Blocus à Gimnée et la route dite "des Ulm's" en direction de la Plaine de Bieurre

Les Conseillers communaux sont donc amenés à adopter le cahier des charges régissant les travaux de réfection pour un montant estimé à 279.031,60 € se répartissant comme suit : 232.745,00 € (Matagne-la-Petite, route des Ulm's) et 46.286,60 € (Gimnée, rue du Blocus). Le marché sera passé par la procédure ouverture et sera attribué au soumissionnaire ayant remis l'offre économique la plus avantageuse pour le pouvoir adjudicateur sur base du prix.

Suite aux remarques émises par le Service Public de Wallonie sur le projet initialement adopté par le Conseil communal, il y a donc lieu de ré-adopter le projet modifié des travaux d'aménagement de voiries agricoles.

L'estimatif des travaux n'est pas modifié.

6.

Notre Commune est propriétaire d'une camionnette de marque MITSUBISHI modèle CANTER 3C13D 3350 immatriculé pour la première fois le 18.10.2005 et ayant 154.009 kilomètres au compteur.

Ce véhicule n'est pas en bon état générale et nécessiterait de coûteuses réparations.

Il est donc proposé de le déclasser et de le mettre en vente.

Les potentiels acheteurs seront donc invités à faire offre à partir de 2.500,00 €.

7.

Monsieur Jean-Jacques Hayot est locataire d'une parcelle communale cadastrée à Matagne-la-Petite, au lieu-dit "Cocriamon", section B 803 F2 d'une contenance de 2ha 66a 08ca via, une convention de paturage.

A la lecture de l'article 3 de la convention de paturage relatif à la durée de la convention stipulant notamment "Au plus tard 6 mois avant l'échéance de la présente convention, l'Exploitant qui le désire pourra demander la signature d'une nouvelle convention".

Il y a donc lieu d'approuver la prolongation de la convention.

8.

Faisant suite à la délibération du Collège communal du 24 août dernier de confier la gestion du cabinet médical rural, créé dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2017 visant à lutter contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural par la création de logements tremplins et de cabinets ruraux, au Dr Ngakuna E'Sim-Nziam, le Collège communal a, sous l'impulsion du docteur Ngakuna E'Sim-Nziam, créé un second cabinet médical.

Il y a donc lieu d'approuver l'avenant à la convention.

Le montant mensuel de location est de 350,00 €.

9.

Certains baux de chasse viennent à échéance le 28.02.2022. Il convient dès lors de prévoir la relocation de ces lots avant l'échéance.

Sur proposition du collège communal, il est proposé de relouer les lots de cette manière :

- **de reconduire de gré à gré** les baux des droits de chasse suivants et ce, au prix égal au loyer dû pour la dernière année du bail sortant recalculé par rapport aux nouvelles superficies ; ce montant sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation :
 - **Lot 2 : Plaines de Gimnée - SUD (48,70 ha) - Locataire actuel : Joseph Vuylsteke**
 - **Lot 3 : Plaines de Doische - NORD (14,44 ha) - Locataire actuel : Jean Delacre**
 - **Lot 6 : St Hilaire-Matagne-la-Petite (19,67 ha) - Locataire actuel : Philippe Gillion**
 - **Lot 7 : Les Bosquets - Romerée (173,35 ha) - Locataire actuel : Thierry Leclercq**
 - **Lot 8 : Bois des Fagnes - 135,61 ha) - Locataire actuel : Joseph Vuylsteke**
 - **Lot 9 : Grand Bois de Romerée (587,08 ha) - Locataire actuel : René Rossetto**
- que si des lots ne sont pas adjugés par la procédure en gré à gré, ils seront remis en location par **soumissions cachetées**
- **de procéder** à la location publique des droits de chasse suivants et ce, par soumissions cachetées aux lieux, date et heure précisés dans les clauses particulières :
 - **Lot 4 : Plaines de Doische - SUD (10,53 ha)**
 - **Lot 5 : Bois des Moines - Gimnée (61,90 ha)**
- que les baux prennent donc cours le 01.03.2022 pour se terminer le 28.02.2031 ;

Il y a donc lieu d'approuver le cahier des charges, comprenant les clauses générales et particulières ainsi que le mode de location choisi.

10.

Ici, il est demandé aux conseillers communaux de modifier l'article 1er du règlement comme suit :

- Horaire :

Horaire d'été : du 16 avril au 14 septembre

- *Arrivée des marchands à 14 heures 30*
- *Ouverture du Marché à 16 heures*
- *Fermeture du Marché à 20 heures 00*
- *Marché dégagé pour 21 heures 30*

Horaire d'hiver : 15 septembre au 15 décembre

- *Arrivée des marchands à 13 heures 00*
- *Ouverture du Marché à 14 heures 30*
- *Fermeture du Marché à 18 heures 30*
- *Marché dégagé pour 20 heures 00*

Fermé : 16 décembre au 15 avril

11.

En date du 10 décembre 2020, Monsieur CORNETTE Guido et Madame COLIN Carine, demeurant rue d'Anthée, 3A à 5620 MORVILLE, propriétaires du bien sis rue Basse Voye à 5680 VODELEE, cadastré section A n^{os} 200e, 193d, 192b, ont déposé à la maison communale un dossier relatif à une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'une maison d'habitation et une demande de la suppression du sentier vicinal n^o 30.

Accusé de réception du dossier complet en date du 12/01/2021

Une enquête publique s'est tenue du 19/01/21 au 17/02/2021

Aucune réclamation, ni observation n'a été émise

Il est donc demandé aux conseillers de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et de statuer sur la suppression partielle du sentier n^o30.

12.

//

13.

Les décrets "Gouvernance" du 29 mars 2018 ont attribué aux Directeurs généraux des villes et communes de Wallonie, le titre 'd'informateurs institutionnels' chargés sous peine d'amende, de transmettre chaque année un certain nombre de renseignements à l'administration régionale.

Parmi celle-ci, figure le rapport de rémunération qui contient un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus pour l'exercice précédent par les mandataires locaux ainsi que par les personnes non élues représentant l'Institution locale de quelque manière que ce soit.

Il appartient au Conseil d'approuver le rapport 2021 (exercice 2020) établi dans ce cadre.

14.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil est amené à se positionner sur ladite motion et les décisions suivantes :

"D E C I D E, de demander, dans le cadre de leurs compétences respectives, au parlement fédéral, au parlement wallon, au gouvernement fédéral et au gouvernement wallon :

- d'étudier et mettre en place toutes les mesures et mécanismes destinés à garantir une répartition équilibrée des distributeurs automatiques de billets de banques dans les communes de Wallonie, et dans le cas présent ;
- de l'arrondissement de Dinant-Philippeville et de l'Entre-Sambre et Meuse ;
- de poursuivre le dialogue avec le secteur bancaire pour le maintien d'un nombre suffisant et justement reparti d'agences bancaires de proximité, en particulier pour les zones rurales en ce compris l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Dinant-Philippeville et de l'Entre-Sambre et Meuse."

15.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil est amené à se positionner sur ladite motion et les décisions suivantes :

"Decide,

1. De souligner le choix judicieux du Gouvernement de la Communauté française d'investir massivement pour le financement des bâtiments scolaires
2. De rappeler au Gouvernement la situation financière difficile des Communes et la nécessité de les soutenir de manière proportionnée dans les politiques d'investissement à mener
3. De demander instamment au Gouvernement de la Communauté française d'affecter l'enveloppe budgétaire issue du PRR selon une répartition identique à celle figurant dans le décret relatif au programme prioritaire de travaux, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves
4. De transmettre la présente décision à l'ensemble des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et au Président du Parlement de la Communauté française."

16.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil est amené à se positionner sur ladite motion et les décisions suivantes :

"DECIDE :

Article 1 : De solliciter du Gouvernement fédéral et du Gouvernement wallon qu'ils prennent de nouvelles mesures nécessaires pour apporter leur soutien financier et accompagnement sur le long terme aux indépendants et commerçants locaux afin de maintenir l'emploi et le dynamisme commercial au sein des villes ;

Article 2 : De demander au Gouvernement fédéral et wallon qu'en cas de fermeture inévitable, un accompagnement soit également offert pour les indépendants et leurs employés ;

Article 3 : De demander au Gouvernement wallon d'anticiper et mettre sur pied un dispositif pour faciliter la réoccupation des cellules qui se seraient vidées suite aux importantes conséquences économiques qu'a provoqué la crise sanitaire liée au Coronavirus sur les indépendants et commerçants locaux".

17.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil est amené à se positionner sur ladite motion et les décisions suivantes :

"DECIDE :

Article 1 : de solliciter du Gouvernement wallon ainsi que du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'ils prennent de nouvelles mesures nécessaires pour apporter leur soutien financier en accompagnement sur le long terme aux clubs sportifs amateurs suite a la arise du covid-19.

Article 2 : de demander auxdits Gouvernements de prendre des mesures adéquates selon la situation de chaque club sportif avec un œil attentif aux entités rurales."

18.

//

19.

//

20.

//

21.

//

22.

//